



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitivana - Tanindrazana - Fandrosoana  
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

**30**<sup>14</sup>  
**LFI 2021**

# BUDGET DES CITOYENS



POUR QUE LE CITOYEN SACHE OU VA SON ARGENT



En partenariat avec





## ● AVANT PROPOS

---

La transparence budgétaire figure parmi les principaux défis à relever afin d'assurer la bonne gouvernance en matière de finances publiques. En effet, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) entend promouvoir l'accessibilité des informations budgétaires aux citoyens ainsi que la culture de redevabilité en publiant périodiquement une version citoyenne de la Loi de finances. A l'orée de ces efforts entrepris, une nouvelle édition du budget des citoyens relative à la Loi de finances Initiale 2021 a été produite.

La situation de crise sanitaire mondiale ayant touché Madagascar a eu des répercussions négatives sur la performance budgétaire du pays. Ainsi, les priorités tendent à se focaliser sur la gestion de l'impact du Covid-19 sur l'économie, le renforcement du rôle des Collectivités Territoriales Décentralisées et la lutte contre les inégalités et la pauvreté. En tenant compte des différentes contraintes découlant en partie, de la pandémie, ce document citoyen retrace les informations fiables, exhaustives et concises incluses dans la Loi de finances initiale 2021. Par ailleurs, ce budget des citoyens tient à informer les citoyens sur le cadre macroéconomique et budgétaire, les nouvelles dispositions fiscales, les grandes orientations des dépenses publiques ainsi que la situation de la dette pour l'année 2021.

Somme toute, ce document est le fruit de multiples efforts entrepris par l'Etat qui seraient sans doute vains sans l'intérêt que vont y porter les citoyens. Ainsi, nous invitons chaque partie prenante à prendre part à la dissémination du présent document et incitons le grand public à participer à sa large diffusion.

## ORIENTATIONS GLOBALES DU LFI 2021

### Redressement de la situation économique post-Covid-19 en priorisant la création d'emplois

Mesures fiscales incitatives, interventions judicieuses sur les marchés, dépenses publiques plus efficaces

Priorisation de l'entrepreneuriat local dans les marchés publics (préférence nationale)

Priorisation des appuis techniques et stratégiques en faveur du secteur énergétique

### Poursuite des efforts visant à rattraper le retard en matière de développement social

Priorisation du Budget consacré au secteur social (santé, éducation nationale, enseignement supérieur, sécurité publique, justice, accès à l'eau potable, hygiène, assainissement, gestion des risques de catastrophes)

Un meilleur accès aux services publics grâce à la capitalisation des compétences et au redéploiement de personnels

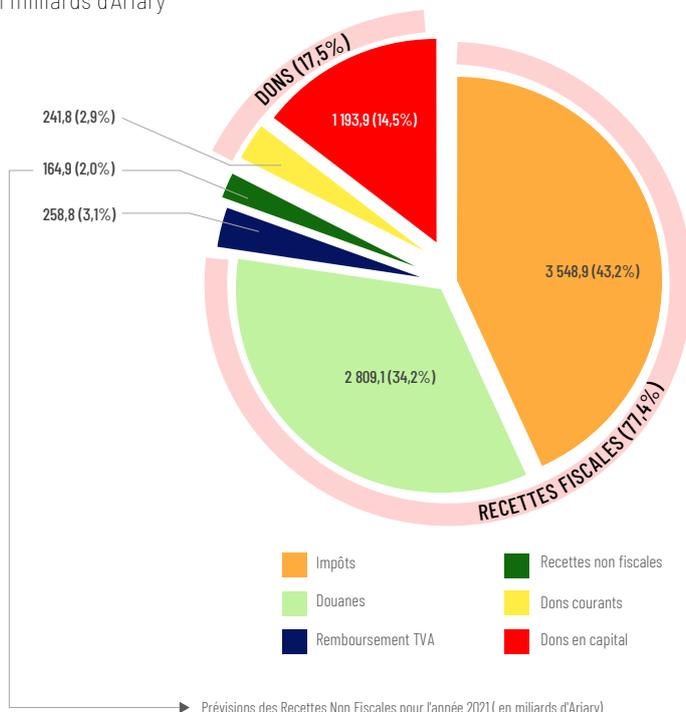
### Renforcement de la résilience financière à travers la mobilisation des ressources disponibles

Soutien aux jeunes entrepreneurs à travers une allocation plus renforcée de financement et de garanties

Renforcement et amélioration de la qualification des travailleurs locaux

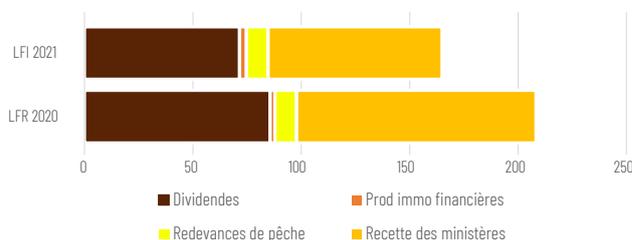
## RESSOURCES DU BUDGET 2021

En milliards d'Ariary



Les recettes fiscales représentent plus de 77,4% de l'ensemble des ressources du budget de l'Etat en 2021. Elles sont composées des impôts et des recettes douanières. En 2021, le montant des impôts collectés est estimé à 3 548,9 milliards d'Ariary soit une augmentation de 45% par rapport à l'année 2020. Une bonne performance sera envisagée suite à la reprise des activités économiques, des mesures de « déconfinement » et la poursuite des réformes de la digitalisation des administrations fiscales.

Les recettes douanières seront estimées à 2 809,1 milliards d'Ariary soit une augmentation de 667,1 milliards d'Ariary par rapport à la LFR 2020. La mise en place de plan stratégique se poursuit en 2021 et se matérialisera par la modernisation des procédures douanières à l'instar du délai de dédouanement, de la sécurisation des recettes douanières et de la lutte contre les trafics illicites.



## ● NOUVELLES MESURES FISCALES

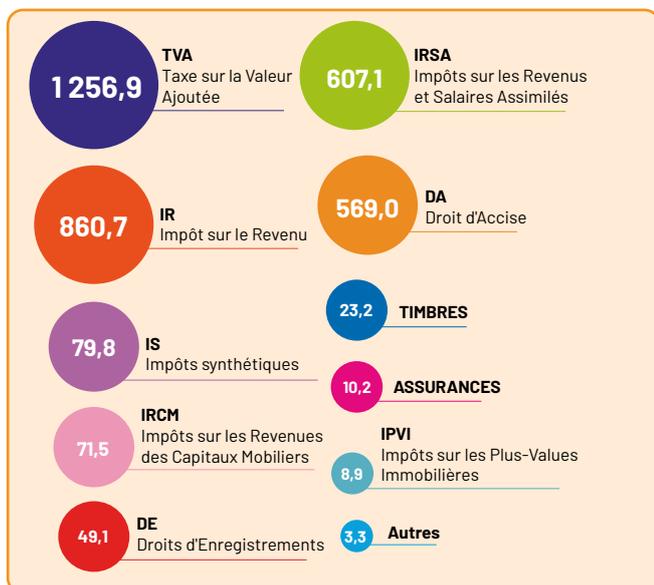


### IMPOTS

#### Principales modifications sur les dispositions fiscales :

- Instauration fiscale des taux progressifs par tranche pour le calcul de l'IRSA ;
- Exonération à la TVA de certains produits comme le maïs (vente locale), la farine (fabriquée localement) ; l'huile alimentaire (produit localement) ; le blé (importation et vente locale) ;
- Abaissement du taux de la TVA à 5% pour les pâtes alimentaires (fabriqués localement) et pour le gaz butane (contenu et contenant) ;
- Abaissement du taux de DA sur la télécommunication à 8% ;
- Instauration de DA aux taux de 50% de thé et de sel ;
- Déductibilité de la TVA sur achats de carburants de groupes électrogènes utilisés dans des Hôtels et Restaurants se trouvant dans des zones non desservies d'électricité ;
- Uniformisation de la gestion des impôts locaux prévus par le livre II du Code général des impôts ;
- Mesures relatives aux conditions de déductibilité des différentes charges dans le calcul de la base imposable à l'impôt sur les revenus : indemnités de retraites ; déduction du report de résultat fiscal déficitaire ;
- Extension des champs d'application de la Taxe sur les marchés publics (TMP) pour toute utilisation de fonds publics,
- Extension de la personne assujettie à la TMP aux sous-traitants de premier niveau d'un titulaire de marchés publics,
- Mise à jour des certaines disposition fiscales relatives à la digitalisation de l'administration fiscale par uniformisation de l'appellation de la plateforme en ligne ;
- Elargissement de l'assiette fiscale par la facilitation de la création et la gestion des petites entreprises en matière d'impôt synthétique : barème sur l'acompte à payer, minima de perception selon des critères pour les personnes n'ayant de capacité de fournir de compte ;
- Poursuite de la suspension de la perception des droits sur la déclaration de succession, des actes de partages issus de la succession ainsi que l'instauration d'un droit fixe de Ar 40000 pour la donation entre les vifs en ligne directe descendante ;
- Exonération à la TVA de l'importation et la vente de l'iode et du fluor : ionisation et fluoration des sels ;
- Exonération à La TVA de l'importation et la vente des matériels, équipements et Consommables médicaux ;

#### PREVISION DES RECETTES FISCALES INTERIEURES POUR 2021 (en milliards d'Ariary)



### DOUANES

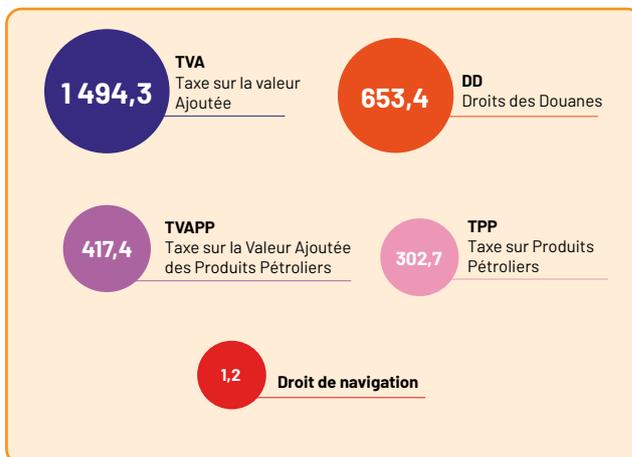
#### i. Sur le code des douanes :

- Harmonisation des dispositions du code de Douanes Malagasy avec les dispositions du Code des Douanes du COMESA sur le régime économique notamment en matière « d'Admission Temporaire » ;
- Modification des dispositions relatives au régime de l'entrepôt de douane ;
- Apport d'une disposition précisant l'obligation de respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, afférentes aux régimes économiques ;
- Clarification des procédures relatives à l'abandon des marchandises en suite de régime économique ;
- Précision sur les procédures à suivre en matière d'avitaillement de navires et des aéronefs ;
- Préciser la procédure devant les juridictions civiles et modifier les dispositions afférentes à la classification des infractions douanières et peines principales notamment en matière de délit de 3è classe ;
- Renforcement des dispositions relatives à la sécurisation des recettes douanières ;
- Renforcement des dispositions sur les actions de contrôle menées par l'administration des Douanes ;
- Modification et précision sur les dispositions afférentes au dépôt de manifeste ;
- Précision sur les conditions d'octroi relatives à l'agrément de Magasins et Aires de dédouanement ;
- Correction des erreurs matérielles sur les articles 13, 240.1.h et 334 ;

#### ii. Sur le tarif de douane :

- Révision du taux de droit de douanes des sacs d'emballage en plastique polypropylène finis à 20% au lieu de 10% ;
- Suppression des sous-positions nationales contenant les expressions « faits à la main » ;
- Suppression de la sous position nationale 3402.90 « huiles sulfonées » ;
- Insertion d'une note d'exclusion pour les fromages frais non affinés, y compris le fromage de lactosérum (non affinés), et caillebotte de la position tarifaire n°2106.90.90 ;
- Abaissement de taux de la TVA à 5% du gaz butane et de son contenant à 5% ;
- Exemption de TVA à l'importation de blé,
- Exemption de TVA à l'importation sur le fluor et l'iode ;

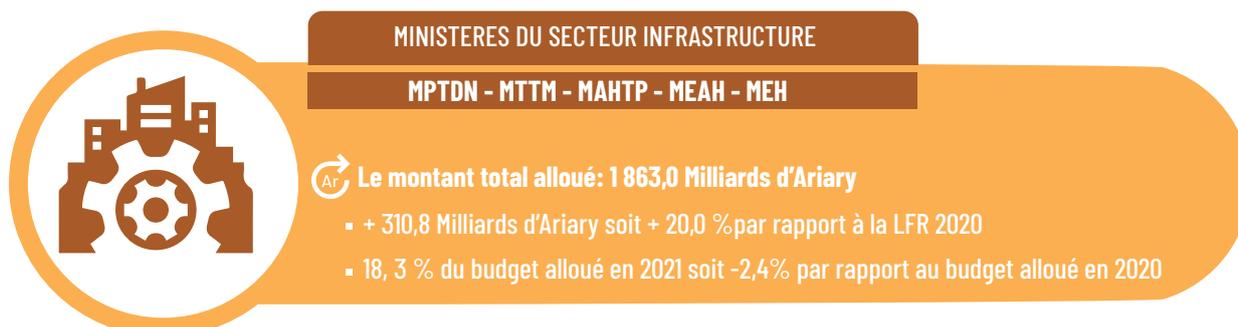
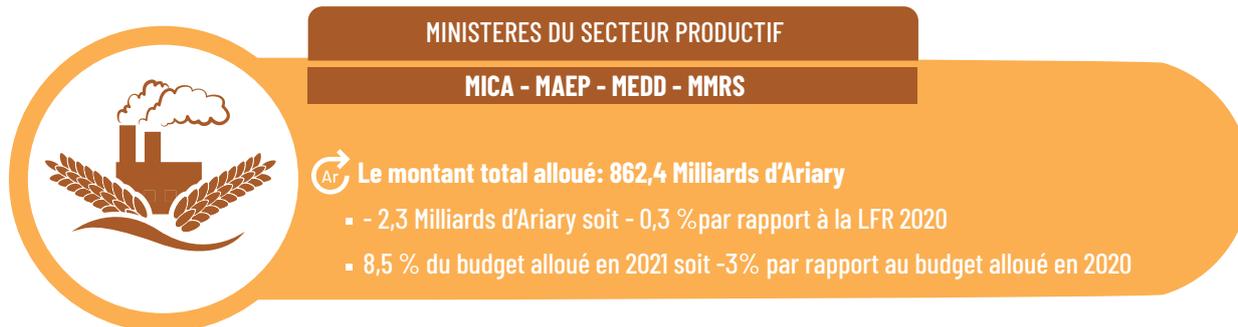
#### PREVISION DES RECETTES DOUANIERES POUR 2021 (en milliards d'Ariary)



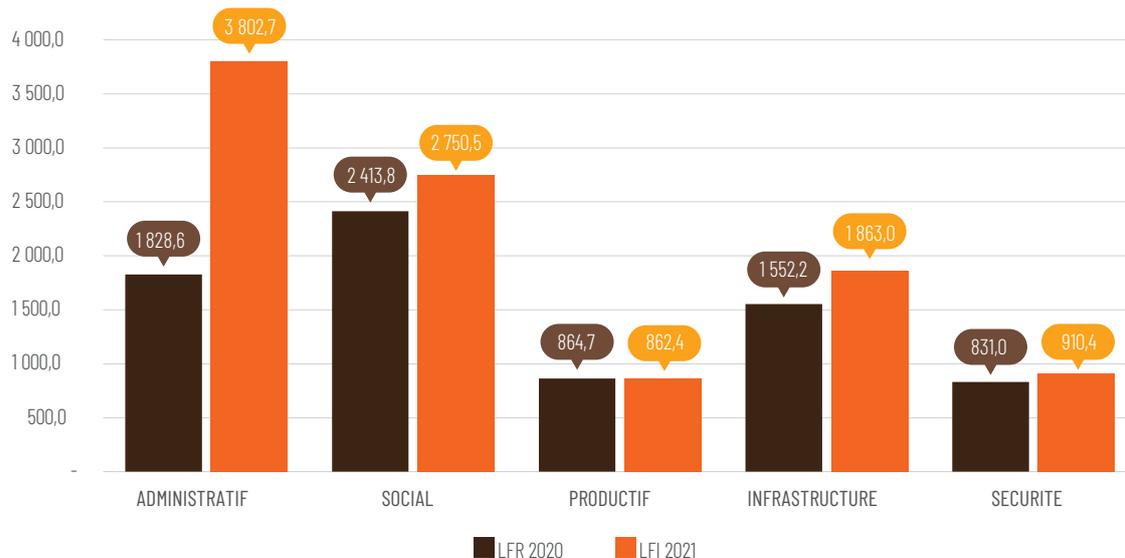
## ● DEPENSES PAR CATEGORIE

	LFI 2021 En milliards d'Ariary
▪ Intérêt de la dette	482.5
▪ Dépenses de solde	2 958.4
Prévision de recrutement au niveau du secteur de l'éducation nationale et de la sécurité publique	
▪ Indemnités	223.6
▪ Dépenses de fonctionnement	1 780.6
Biens et services	436.2
Transferts <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renflouement de la CPR/CRCM ;</li> <li>• Subvention de la Jirama ;</li> <li>• Paiement des factures pétrolières sur la production d'électricité au niveau de centrale thermique</li> </ul>	1 344.4
▪ Dépenses d'investissement	5 495.5
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Priorisation des infrastructures dans les Districts éloignés</li> <li>– Renforcement des budgets d'investissements au niveau des CTD</li> </ul>	

## REPARTITION PAR SECTEUR DU BUDGET GENERAL



## GRAPHE ILLUSTRANT LES ALLOCATIONS PAR SECTEUR (EN MILLIARDS D'ARIARY)

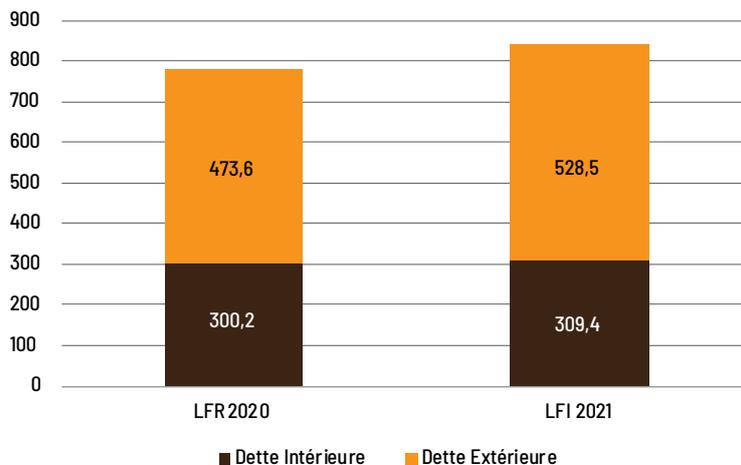


### SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

Le montant de la dette à rembourser au titre de la Loi de Finances Initiale 2021 enregistre une hausse de 11,6% soit 528,5 milliards d'Ariary dont 355,4 milliards d'Ariary en principal, et 173,1 milliards d'Ariary en intérêts.

Les charges de la dette intérieure sont estimées à 309,4 milliards d'Ariary.

Le taux d'intérêt moyen pondéré global servi sur les titres émis par le Trésor public est estimé à 9,0%.



### DISPOSITIONS SPECIALES

#### Article 17 :

Création d'un compte d'Affectation Spéciale « Crédit carbone REDD+ » au nom du Bureau National des Changements Climatiques et de la Réduction des Emissions dues à la déforestation et dégradation des forêts, auprès du MEDD.

#### Article 19 :

Autorisation de perception de la rémunération de prestations, au profit du Laboratoire des Mines de Madagascar, notamment sur les analyses, les tests et expertises ainsi que les caractérisations des substances minières, pétrolières et gazières.

#### Article 22 :

Autorisation à percevoir des commissions relatives aux nantissements et aux mutations des différents Bons du Trésor pour le Trésor public:

- Nantissements de Bons du Trésor : 0,1% de la valeur nominale des titres ;
- Mutations de Bons du Trésor Fihary : 0,2% de la valeur nominale des titres.

#### Article 26 : Plafond d'endettement

Fixation du montant maximal d'emprunts extérieurs, pouvant être contractés par le Gouvernement Central à 10 675,0 milliards d'Ariary.

Le montant maximal des garanties sur emprunt, susceptible d'être accordées par l'Etat, pouvant atteindre à 100 milliards d'Ariary, celui du plafond de l'endettement intérieur à 4 300,0 milliards d'Ariary.

● CROISSANCE SECTORIELLE

SECTEUR **PRIMAIRE**



Agriculture : 4,2%  
Élevage et pêche : 2,3%  
Sylviculture : 0,9%

SECTEUR **SECONDAIRE**



Matériaux de construction : 7,4%  
Industrie extractive : 26,5%  
Electricité, eau et gaz : 9,4%  
Industrie alimentaire, boissons et tabac : 6,2%  
Industrie textile : 5,5%

SECTEUR **TERTIAIRE**



Hôtel, Restaurant : 4%  
Transport : 4,5 %  
Branches BTP : 6,2%  
Commerce, entretiens, réparations : 3,9%  
Banque et assurances : 4,3%  
Education : 0,8 %  
Santé : 0,8%



## ● INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

	LFR 2020	LFI 2021	2022	2023
▪ PIB nominal (en milliards d'Ariary)	52 272,9	58 845,7	65 347,3	73 830,5
▪ Taux de croissance (%)	-3,8	4,5	5,2	6,2
▪ Inflation fin de période (%)	4,5	6,3	6,2	6,1
▪ Taux de pression fiscale net (% du PIB)	8,8	10,9	12,5	14
▪ Ratio de dépenses publiques (% du PIB)	20,2	19,6	19,2	19,2
▪ Déficit budgétaire (% du PIB)	-6,0	-5,5	-4,1	-3,0
▪ Taux de change				
Ariary/DTS(moyenne période)	5270,0	5487,7	5626,6	5737,4
Ariary/USD(moyenne période)	3795,3	3936,7	4037,1	4127,6
▪ Taux d'investissement(% du PIB)				
Investissement public(% du PIB)	17,8	22,8	28,6	35,5
Investissement privé(% du PIB)	9,9	9,4	9,1	9,6
Investissement privé(% du PIB)	7,9	13,4	19,5	25,9

## ACRONYMES

<b>AN</b>	Assemblée Nationale	<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>CENI</b>	Commission Nationale Electorale Indépendante	<b>MEN</b>	Ministère de l'Education Nationale
<b>CFM</b>	Conseil du Fampihavanana Malagasy	<b>MESUPRES</b>	Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique
<b>CNIDH</b>	Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme	<b>METFP</b>	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
<b>CPR</b>	Cadre de Politique Réinstallation	<b>MICA</b>	Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat
<b>CRCM</b>	Caisse de Retraite Civile et Militaire	<b>MID</b>	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
<b>CTD</b>	Collectivités Territoriales Décentralisées	<b>MINSANP</b>	Ministère de la Santé Publique
<b>DA</b>	Droits d'Accises	<b>MMRS</b>	Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques
<b>DE</b>	Droits d'Enregistrements	<b>MINJUS</b>	Ministère de la Justice
<b>HCC</b>	Haute Cour Constitutionnelle	<b>MJS</b>	Ministère de la Jeunesse et des Sports
<b>HCJ</b>	Haute Cours de Justice	<b>MPPSPF</b>	Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme
<b>HCDEED</b>	Haut Conseil pour la Défense de la démocratie et de l'Etat de Droit	<b>MPTDN</b>	Ministère des Postes, des Télécommunications et du Développement Numérique
<b>IPVI</b>	Impôts sur les Plus-Values Immobilières	<b>MSP</b>	Ministère de la Sécurité Publique
<b>IR</b>	Impôts sur le Revenu	<b>MTEFPLS</b>	Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales
<b>IRCM</b>	Impôts sur le Revenus des Capitaux Mobiliers	<b>MTTM</b>	Ministère des Transports, du Tourisme et de la Météorologie
<b>IRSA</b>	Impôts sur les Revenus et Salaires Assimilés	<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>IS</b>	Impôts Synthétiques	<b>PIP</b>	Projet d'Investissement Public
<b>MAE</b>	Ministère des Affaires Etrangères	<b>LFI</b>	Loi de Finances Initiale
<b>MAEP</b>	Ministère auprès de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche	<b>PRM</b>	Présidence de la République Malagasy
<b>MCC</b>	Ministère de la Communication et de la Culture	<b>REDD</b>	Réduction des Emissions dues à la déforestation et dégradation des forêts
<b>MATTP</b>	Ministère de l'Aménagement du Territoire, et des Travaux Publics	<b>SEG</b>	Secrétaire d'Etat chargé de la Gendarmerie
<b>MDN</b>	Ministère de la Défense Nationale	<b>TFP</b>	Taux de Pression Fiscale
<b>MEAH</b>	Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène	<b>TMP</b>	Taxes sur les Marchés Publics
<b>MEDD</b>	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>MEH</b>	Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures		



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES**

DIRECTION DU BUDGET

SERVICE DES RÉFORMES ET DE LA FORMATION

Division Transparence Budgétaire

Immeuble MEF Antaninarenina, 2<sup>e</sup> étage - porte 212

Antananarivo 101, MADAGASCAR

032 11 086 51 - 032 11 067 82

<http://www.dgfag.mg/transparence/web/>

E-mail: [srf.dtb@gmail.com](mailto:srf.dtb@gmail.com)

DISTRIBUTION GRATUITE -LARGE DIFFUSION ENCOURAGÉE